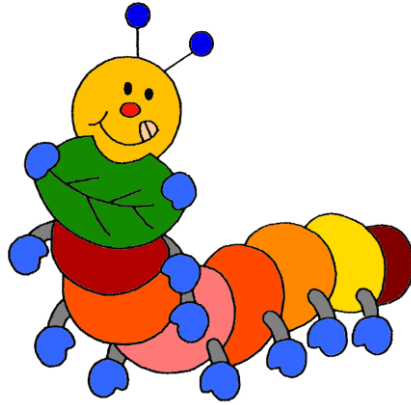




La Lustinelle

PROJET D'ACCUEIL

Crèche « La Lustinelle »
rue Pépin, 9 5170 LUSTIN
081/23.03.32

Chers parents,

C'est ensemble, puéricultrices et responsables que nous avons réalisé ce projet d'accueil qui vous permettra, nous l'espérons, de mieux vous rendre compte de la façon dont nous travaillons.

Par le biais de ce projet d'accueil nous tentons de vous expliquer le plus concrètement possible qui s'occupe de votre enfant, comment l'accueil se fait et pourquoi on choisit de le faire ainsi.

Ce projet sera régulièrement remis à jour avec l'équipe.

Voici ce que vous pourrez y trouver :

- 😊 Qui s'occupe de votre enfant ?
- 😊 Déroulement de l'accueil du matin.
- 😊 La familiarisation
- 😊 Comment se passent les repas ?
- 😊 Les jeux et activités de la journée.
- 😊 Vivre en communauté.
- 😊 Le temps du sommeil.
- 😊 L'acquisition de la propreté.
- 😊 L'aspect médical.
- 😊 Le retour.
- 😊 A la rencontre des parents
- 😊 Projet d'accueil.

I. QUI SONT LES PUERICULTRICES QUI PASSENT LA JOURNEE AVEC VOS ENFANTS ?

L'équipe est constituée de quatre puéricultrices : Aline BRIOT, Véronique COLOT, Christelle DELVAUX et Cinthia GERARD.

La gestion courante de la crèche est assurée par les puéricultrices supervisées par la Directrice et l'assistante sociale.

La Directrice, Madame Sabine MARTIN, assistante sociale, assure la direction de la crèche. Celle-ci est joignable le lundi, le mercredi et le jeudi de 8h à 16h ainsi que le vendredi de 8h à 11h45 à la crèche « Les Petits Lutins » rue Floris Duculot, 20 à 5170 BOIS-DE-VILLERS, soit par téléphone 081/51.06.60. ou 0487/48.46.78 soit par mail sabine.martin@cpas-profondeville.be.

L'assistante sociale, Madame Caroline Goffin, est joignable le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h au CPAS de Profondeville rue Jules Borbouse, 66 à 5170 BOIS-DE-VILLERS, soit par téléphone 081/43.22.53 soit par mail caroline.goffin@cpas-profondeville.be.

La crèche est agréée par l'ONE pour l'accueil de 11 enfants.

Ce service est géré par le C.P.A.S. de Profondeville, dont la Présidente est Madame Sophie DARDENNE et la Directrice générale est Madame Catherine BEGUIN.

II. ACCUEIL

L'arrivée de votre enfant à la crèche est un moment important de la journée. Voici quelques conseils pour que ce moment de séparation se passe bien :

Nous vous conseillons de ne pas éterniser ce moment, l'idéal étant d'entrer avec votre enfant, de lui enlever son manteau, de déposer ses affaires aux portemanteaux et dans le casier marqué à son nom. Après avoir communiqué, à la puéricultrice qui accueille votre enfant, les informations utiles au bon déroulement de sa journée, vous dites au revoir à votre enfant en lui disant qui viendra le rechercher tout à l'heure. Il ne faut pas multiplier les adieux car cela rend la séparation plus difficile pour l'enfant. Même s'il manifeste son mécontentement en pleurant, vous l'aidez en partant tout de suite, dites-vous bien que cela dure très peu de temps.

Nous souhaitons que les enfants ne viennent pas à la crèche avec leurs propres jouets. Cela crée des disputes entre les enfants qui ne veulent pas prêter leurs jouets alors que le problème se pose moins quand il s'agit des jeux de la crèche parce qu'ils savent bien que ces jeux sont là pour tout le monde. Toutefois, si votre enfant entre malgré tout avec un de ses jouets nous vous demandons de le reprendre vous-même pour ne pas donner un rôle négatif à la puéricultrice qui l'accueille.

En ce qui concerne les « doudous » et les « tétines », ceux-ci sont les bienvenus, si votre enfant en a à la maison. Ce sont des choses personnelles et qui sont respectées par les autres.

Par mesure d'hygiène, la puéricultrice accroche la tétine à un tableau dès que l'enfant n'éprouve plus le besoin de la garder. Nous ne les forçons jamais à s'en séparer mais nous les y invitons.

Nous avons constaté que les enfants ont une attitude plus ouverte quand ils n'ont pas de tétine.

Il est bon de prévoir une tétine, marquée au nom de l'enfant, qui reste toujours à la crèche.

Nous souhaitons que les enfants soient changés et habillés en arrivant et, pour ceux qui arrivent après 7H45, qu'ils aient déjeuné. Ceci vous est demandé dans le but de pouvoir consacrer un meilleur accueil aux enfants. Il est évident que les biberons seront donnés par les puéricultrices aux plus petits (moins d'un an).

Nous avons aménagé le hall d'accueil, de façon à ce vous puissiez échanger avec les puéricultrices, les autres parents et votre enfant tout en respectant le milieu de vie des enfants. Toutefois, si vous deviez vraiment entrer dans les pièces de vie, par exemple pendant la période d'adaptation ou la première consultation ONE, nous vous demandons de mettre des chaussons disponibles à l'entrée. Dans ce cas, SEULS les parents y sont autorisés.

Chaque enfant dispose d'un casier et d'un crochet à son nom pour déposer ses affaires.

Chaque enfant dispose d'un casier dans la cuisine et dans la salle d'hygiène dans lesquels les puéricultrices rangent les biberons, poudre de lait, aliments spéciaux, médicaments et toutes choses utiles pour la journée de l'enfant. Les boîtes de lait ne doivent pas avoir été ouvertes avant d'être remises à la puéricultrice.

Il est indispensable de marquer les biberons, boîtes de lait, tétines, manteau, sac... de votre enfant.

PAR MESURE D'HYGIENE ET DE SECURITE, NOUS DEMANDONS AUX PARENTS, GRANDS FRERES ET GRANDES SOEURS DE RESTER DANS LE HALL D'ACCUEIL.

L'accueil se fait dès 7 heures. Pour le bien des enfants, nous souhaitons que les enfants arrivent au plus tard à 09h30. Ceci concerne surtout les plus grands, à partir de 15 mois, pour qui, il est parfois difficile de s'intégrer dans un groupe en pleine activité.

III LA PERIODE DE FAMILIARISATION

Avant l'entrée de votre enfant à la crèche, une période de familiarisation est prévue. Votre enfant va être confié à des personnes qu'il ne connaît pas, entouré d'enfants qu'il ne connaît pas, dans une atmosphère souvent plus animée qu'à la maison et dans des lieux qui lui sont inconnus. C'est pourquoi cette période, dite « de familiarisation » est primordiale pour un accueil réussi.

Il s'agit de la familiarisation de l'enfant mais aussi des parents et des puéricultrices. Nous devons tous apprendre à nous connaître, nous familiariser les uns aux autres, pouvoir parler des choses qui nous inquiètent.

Pour les parents comme pour les enfants, il faut apprendre à se séparer progressivement les uns des autres en toute confiance.

Pour le personnel, l'arrivée d'un nouvel enfant est toujours un moment important, chaque enfant est unique et nous devons apprendre à le connaître.

La familiarisation se fait en général en 3 semaines. Il faut donc prendre rendez-vous avec la Directrice environ 5 semaines avant l'entrée de l'enfant.

Nous fixons une première rencontre. Les parents viennent passer une heure avec leur enfant dans le milieu d'accueil. La Directrice ou l'assistante sociale est présente ainsi que quelques puéricultrices. Il s'agit d'un premier échange, les puéricultrices expliquent comment elles organisent leur travail et vous posent des questions sur les habitudes de votre enfant. De votre côté, c'est l'occasion de poser vos questions sur tout ce qui vous préoccupe. La Directrice ou l'assistante sociale profite également de ce moment pour compléter, avec les parents, le contrat d'accueil et les dernières formalités administratives.

Nous fixons, ensuite, les jours où votre enfant viendra, progressivement, seul. Les premières fois, l'enfant vient environ 2 heures et en fonction de sa réaction, nous convenons ensemble d'augmenter petit à petit son temps de présence pour arriver à une journée complète.

Les enfants ont un rythme de familiarisation qui leur est propre, certains n'auront besoin que de 3 ou 4 jours pour s'habituer, d'autres auront besoin de venir tous les jours un peu plus longtemps. Personne ne sait prévoir le temps qui sera nécessaire à l'enfant pour se sentir en confiance, c'est la raison pour laquelle nous préférons disposer de 3 semaines que nous pouvons adapter au rythme de chaque enfant.

Les présences de l'enfant sont facturées à partir du moment où il reste sans ses parents dans le milieu d'accueil.

Familiarisation à de nouvelles situations :

Nous savons par expérience que l'enfant doit s'adapter à des événements en dehors de la crèche mais qui peuvent avoir des répercussions sur son comportement à la crèche. Nous pensons à l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur, un déménagement, un changement de travail nécessitant une modification de présence à la crèche, le décès ou la maladie d'un proche ou encore la séparation de ses parents.

Tous ces événements, concernant la vie privée des parents, nous vous proposons d'en informer la Directrice qui en accord avec vous en informera les puéricultrices si cela peut être bénéfique pour votre enfant. Face à de tels changements, le comportement de l'enfant est souvent modifié. Il est nécessaire que la puéricultrice puisse comprendre les raisons de ce changement de comportement.

Nous veillons à garantir et à offrir le respect de ce qui est confié dans la relation avec la famille de l'enfant et ne le partageons avec d'autre(s) professionnel(s) que quand l'ajustement de l'accueil de l'enfant le requiert.

IV. LES REPAS

Nous avons choisi de respecter le rythme des enfants. Nous respectons ce rythme tant pour le sommeil que pour les repas et les biberons des petits.

Nous insistons pour que les enfants mangent au moins un petit peu mais nous ne les forçons pas. Nous leur donnons régulièrement à boire (de l'eau), leur petit biberon ou gobelet est toujours à vue pour qu'ils puissent boire quand ils le souhaitent.

Les repas sont fournis par la crèche. C'est « La cuisine des champs », qui livre les repas de midi.

En ce qui concerne le dîner, il y a 3 sortes de repas : pour les petits (purée de légumes et féculents) ; pour les moyens (purée de légumes, féculents et viande ou poisson moulu) ; et pour les grands (potage, légumes, féculents et viande, poisson ou œufs, en morceaux).

Les goûters sont variés et préparés par les puéricultrices :

- pour les petits : panade de fruits composées de fruits frais mais sans biscuits, ceux-ci étant vivement déconseillés par le service diététique de l'ONE, en cas de besoin, nous pouvons ajouter des céréales sans sucre et sans arôme.
- Pour les plus grands : ceux-ci reçoivent tous les jours un fruit accompagné de compléments variés tels que : tartines, yogourts, fromage blanc, cubes de fromage, céréales, pain d'épice, puddings et occasionnellement (chandeleur, anniversaires, ...) des crêpes, galettes, cakes, ...

Ce sont les menus établis par la crèche qui sont donnés à tous les enfants. Toutefois, si pour une raison médicale, le médecin de votre enfant établit un certificat motivant, clairement, la nécessité de supprimer certains aliments, le

régime alimentaire de votre enfant sera adapté moyennant l'accord du médecin responsable de la consultation ONE de la crèche qui prendra, éventuellement, contact avec le médecin prescripteur afin de donner à l'équipe les informations spécifiques à la santé de l'enfant.

Lors de chaque modification de régime (changement de lait, introduction d'un nouvel aliment,...) il est important d'en informer les puéricultrices et de glisser un mot dans la boîte aux lettres de la Directrice ou lui envoyer un mail précisant ce changement.

Pour les enfants qui ne sont pas encore passés à l'alimentation solide, les parents apportent les biberons et la poudre de lait (boîte non entamée, pas de dosettes). Les puéricultrices préparent elles-mêmes les biberons selon les doses que vous leur communiquez. En les préparant au moment de les donner, on évite la prolifération des bactéries. Il est cependant indispensable de remettre à jour régulièrement la composition des biberons.

V. LES JEUX ET ACTIVITES

Nous proposons aux enfants des activités variées (jeux qui font appel aux cinq sens, peinture, pâte à sel, collage, histoires, rondes, chants, psychomotricité, ...). Ces activités ne doivent pas durer trop longtemps. Les dessins sont utilisés pour décorer la crèche.

Nous ne forçons jamais les enfants à participer à ces activités.

Chaque fois que le temps le permet, nous allons jouer à l'extérieur, nous avons un accès direct vers la terrasse et la pelouse.

Nous mettons un point d'honneur à sortir, de plus en plus, avec les enfants en toutes saisons. Les enfants peuvent ainsi découvrir les multiples facettes de la nature et profiter non seulement du soleil mais aussi de la neige, des feuilles mortes, de l'herbe mouillée, de la terre, ...

Quand le nombre d'adultes est suffisant nous partons promener dans le village, ils peuvent ainsi aller voir les moutons, les chevaux, les cochons, ... et profiter de la plaine de jeux.

Pour nous aider à développer ce projet d'ouverture vers l'extérieur, nous vous demandons de prévoir en toutes saisons des vêtements, adaptés, nous permettant de sortir avec les enfants (chapeau de soleil, bonnet, écharpe, moufles, vêtements pour jouer dans la neige, petites bottes !). Nous vous conseillons d'habiller vos enfants avec des vêtements qu'ils pourront salir en jouant à l'extérieur. Il serait dommage de priver un enfant de sortie en raison d'un manque de vêtements et/ou de chaussures en rapport avec la saison.

Dans le jeu, nous privilégions l'autonomie de l'enfant. Il est important qu'il apprenne à jouer seul et nous remarquons qu'il apprécie cette liberté. Ce sont des moments importants dans le développement de l'enfant, il choisit ses jeux, il expérimente, il innove, il apprend à respecter l'espace et les jeux des autres

enfants. Notre place y est importante et discrète, nous restons assises à proximité en intervenant le moins possible. Nous sommes là pour les observer, les soutenir et les encourager. Notre présence les rassure.

Les jouets sont rangés dans différents bacs, tous les jouets ne sont pas à leur disposition tout le temps.

Certains jeux sont cependant toujours disponibles, tels que les cuisines, le module de psychomotricité, les garages, ...

Il faut pouvoir varier les jeux, changer les activités, les livres ne sont pas non plus à leur portée, nous apprenons aux enfants à respecter les jeux et surtout les livres : un livre est un outil de découverte, un moment de partage et d'expression.

Nous développons l'éveil sensoriel en mettant à leur disposition des matériaux divers tels que des bouteilles en plastic refermant des contenus différents (riz, pailles de couleur, liquides colorés, ...), des tuyaux rigides ou non, des parcours pieds nus sur des revêtements de différentes textures (mousse, grains de maïs, farine, eau, plumes, papier emmi, plastic à bulle, ...). Nous leur faisons découvrir le rythme par la musique et l'utilisation d'instruments de musique mais aussi avec des objets de la vie courante et des instruments fabriqués à partir de bouteilles, bidons, ...

Durant tous ces moments qui jalonnent une journée, (l'accueil, le repas, le sommeil, les jeux, ...) nous portons une attention particulière à chaque enfant, à ses besoins individuels, au déroulement de son activité propre. Les enfants nous envoient différents signes objectifs de fatigue, de faim, de douleur mais aussi plus subjectifs tels que des sentiments de joie, de fierté, de tristesse, d'ennui, de colère, d'agressivité, ... Nous les encourageons dans leurs sentiments de plaisir et de bien-être et nous essayons de comprendre les sentiments plus douloureux en parlant avec eux, en les rassurant, en expliquant les limites, mais aussi en en parlant avec les parents. Si un enfant semble triste, pleure beaucoup, dort mal, mange mal, est agressif avec les autres, ... il y a souvent une raison et une solution que nous ne pouvons trouver qu'en discutant en équipe mais aussi avec ses parents. Il est important pour nous, par exemple de savoir comment se comporte votre enfant chez lui. Manifeste-t-il les mêmes signes ou est-ce uniquement à la crèche ? Tous ces échanges et réflexions sont importants pour donner une réponse adaptée à l'enfant et contribuer à son bien-être physique et psychique.

VI. LA VIE EN COMMUNAUTE

La crèche accueille tous les jours 11 enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Ils partagent tous le même lieu de vie avec cependant des coins plus adaptés en fonction de l'âge des enfants. Nous trouvons ainsi dans la même pièce, un grand parc avec des tapis pour les tout petits, des petites tables et des chaises pour les plus grands, des coins doux où les enfants peuvent s'adonner à des activités plus calmes comme écouter de la musique, regarder des livres ou tout simplement se reposer mais aussi des modules de psychomotricité et des jeux d'imitations (cuisines, dinettes, garages, ...).

Nous sommes obligées de mettre en place certaines limites afin que tout se déroule bien au sein du milieu d'accueil.

Dans ce cadre, nous avons établi certaines règles ; on apprend notamment aux enfants à rester assis à table pour manger, à ranger les jouets, à dire merci, à respecter les autres, ...

Quand cela s'avère nécessaire (grosse colère, agression vis-à-vis d'un autre enfant, ...) nous manifestons notre mécontentement en expliquant à l'enfant la raison de celui-ci et l'écartons parfois quelques instants du reste du groupe en lui expliquant pourquoi il ne peut pas faire telle ou telle chose.

Le fait de faire respecter certaines limites permet au groupe de vivre harmonieusement et à l'enfant de se sentir en sécurité.

VII. LE SOMMEIL

Comme nous l'avons déjà dit, le rythme de l'enfant est respecté.

Nous disposons de 2 chambres, chaque enfant a son lit personnel. La répartition des enfants dans les chambres se fait en fonction de leur rythme de sommeil, c'est pourquoi, des changements de chambre peuvent être effectués si les heures de sommeil des enfants partageant la même chambre ne correspondent plus, un nouveau lit leur est alors attribué.

Certains enfants pleurent avant de s'endormir, nous les laissons pleurer quelques minutes. S'ils ne parviennent pas à s'endormir, nous les aidons à trouver leur sommeil en les changeant de position, en remettant leur tétine, en les reprenant quelques instants, en leur parlant pour les rassurer, ... mais il nous est impossible de les bercer jusqu'à ce qu'ils s'endorment.

Suivant les recommandations de l'ONE, tous les enfants dorment sur le dos. Cette mesure fait ses preuves dans la prévention de la mort subite du nourrisson.

Il est donc important que les parents adoptent ce comportement dès la naissance de leur enfant afin de ne pas perturber ses habitudes en entrant à la crèche.

Les draps de lit sont fournis et entretenus par la crèche. Les parents des enfants qui ont l'habitude de dormir avec une musique (uniquement chez les petits), avec un doudou, une tétine ou une peluche particulière, doivent les tenir à disposition dans le sac de l'enfant. Nous vous remercions de marquer ces objets à l'aide d'une nominette.

Les enfants apportent tous un sac de couchage (marqué) qui est lavé soit par nos soins soit par les parents le week-end ou périodes de congés.

VIII. L'ACQUISITION DE LA PROPRETE

Là aussi, notre règle est de respecter le rythme de l'enfant. Les puéricultrices ne les forcent pas.

Il est bon que cette nouvelle étape débute chez les parents (durant des vacances, un week-end, ...) nous les aiderons à continuer cette acquisition à la crèche mais si nous sentons que l'enfant n'est pas prêt, nous n'insisterons pas.

Il n'y a pas d'âge fixe pour qu'un enfant soit propre et il vaut mieux reporter à quelques semaines cette étape pour éviter un blocage ou des problèmes de constipation.

Nous les félicitons quand ils vont sur le petit pot mais sommes adversaires des récompenses bonbons.

IX. L'ASPECT MEDICAL

Ce paragraphe est un rappel du décret du 30/03/89 modifié par le décret du 08/02/99, repris intégralement dans le règlement d'ordre intérieur que nous vous invitons à relire attentivement.

LE CARNET O.N.E., REGULIEREMENT COMPLETE, DOIT ETRE TOUS LES JOURS DANS LE SAC DE L'ENFANT.

Ceci vous est demandé afin qu'en cas de nécessité, ou d'urgence médicale, les soins les plus appropriés soient donnés à votre enfant.

Que faire en cas de maladie ?

Si votre enfant est malade, nous ne pouvons pas l'accepter à la crèche. Ceci nous est imposé par l'O.N.E. avec pour seul but d'éviter la contagion. Nous pensons aussi que l'enfant sera beaucoup mieux à la maison.

Si votre enfant est malade pendant la journée, nous vous téléphonons à votre travail pour vous avertir afin que vous puissiez prendre vos dispositions (appeler le médecin, trouver une solution pour le lendemain, ...).

En cas de nécessité, il sera fait appel, à vos frais, au médecin de votre enfant ou à un autre en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Pour revenir à la crèche, vous devez remettre impérativement un certificat mentionnant la date à partir de laquelle votre enfant peut à nouveau fréquenter la crèche.

Nous ne pouvons en aucun cas donner des médicaments aux enfants si nous n'avons pas un certificat mentionnant le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement.

Les produits homéopathiques, fleurs de Bach, phytothérapie, Daktozin, crème « Emla », sirop pour la toux, gouttes nasales... sont considérés comme des médicaments nécessitant un certificat médical, même si certains de ces produits sont en vente libre en pharmacie.

Si un enfant a besoin d'un antipyrétique, la crèche peut lui donner du paracétamol. Si le médecin prescrit autre chose, cela doit être avec un certificat médical couvrant le temps de la maladie et précisant le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement.

Les seuls produits que nous administrons à votre enfant sans certificat et que vous fournissez sont : le sérum physiologique, la crème pour le siège « neutre » qui ne contient pas de médicament, la crème solaire.

La consultation

La consultation a lieu de façon régulière.

Les enfants sont vus par le médecin selon le rythme obligatoire prévu par l'ONE, à savoir à l'entrée, à 9 mois, à 18 mois et à la sortie de l'enfant de la crèche. Les parents sont informés des dates de consultations qui concernent leur enfant.

Nous souhaitons que les parents accompagnent leur enfant à la première consultation, soit avant l'entrée à « La Lustinelle », soit à la consultation qui a lieu durant le mois de l'entrée à la crèche. Pour faciliter l'organisation, nous vous demandons de fixer un rendez-vous avec la responsable de la crèche.

L'ONE exerce une surveillance médicale préventive par rapport aux enfants accueillis et un suivi du milieu d'accueil. Le médecin de la consultation de nourrissons assure le suivi médical préventif de l'enfant accueilli en collectivité.

A ce titre, il peut imposer des mesures préventives que la structure et les parents doivent respecter.

C'est le Docteur Florence Massecheleyn qui est désigné pour assurer ce suivi.

Toutefois, en cas de vulnérabilité particulière (handicap, ...) ou d'inquiétude de la part du milieu d'accueil, le médecin de la consultation peut prévoir des examens de santé supplémentaires.

Contrôle des vaccinations :

Selon la législation, les enfants fréquentant un milieu d'accueil doivent être vaccinés selon les recommandations de l'ONE.

Les vaccins obligatoires sont ceux contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, la méningite à *haemophilus influenzae b*, la rougeole, la rubéole, les oreillons. Le vaccin contre la diphtérie est toujours associé au vaccin contre le tétanos.

Les vaccins fortement recommandés sont ceux contre la méningite à méningocoque C, l'hépatite B, le pneumocoque et le rotavirus.

L'enfant pourra être exclu de la crèche en cas de non-respect des vaccinations obligatoires ou de retard important dans le calendrier vaccinal.

Le contrôle des vaccinations, lorsque les parents ont décidé que celles-ci n'étaient pas réalisées au sein de la consultation, est effectué par le médecin lors des 4 examens obligatoires.

Le suivi régulier de l'enfant par son médecin traitant et par le médecin de la consultation de nourrissons sont complémentaires.

A cette fin, le carnet de l'enfant est l'outil privilégié de liaison entre la famille et les différents intervenants qui entourent l'enfant.

X. LE RETOUR

Nous nous permettons d'insister pour que vous respectiez l'heure de fermeture de la crèche en vous demandant d'être là au plus tard à 17h55, les puéricultrices ont, elles aussi des enfants qu'elles doivent aller rechercher et des horaires à respecter.

Nous devons savoir exactement qui peut venir chercher votre enfant. C'est pourquoi nous vous demandons de nous donner la liste des personnes qui sont susceptibles de le reprendre (nom, prénom, adresse, téléphone et lien de parenté ou voisinage). Ces personnes doivent être âgées de plus de 16 ans.

Si ce n'est pas la personne habituelle qui vient chercher votre enfant, nous vous demandons de nous avertir le matin ou dans le courant de la journée par téléphone en précisant bien qui viendra reprendre votre enfant.

La puéricultrice exigera la carte d'identité de la personne pour voir si son nom est repris dans la liste, l'idéal étant que la personne présente, directement, d'elle-même sa carte d'identité.

Si cette personne n'est pas reprise dans la liste des personnes autorisées à venir rechercher votre enfant, nous vous demandons de nous remettre une autorisation écrite.

Quand vous venez rechercher votre enfant, n'hésitez pas à questionner la puéricultrice sur le déroulement de la journée de votre enfant. Celle-ci vous

répondra avec plaisir. Nous vous demandons cependant de comprendre qu'elle doit continuer à être attentive aux autres enfants, ne la monopolisez donc pas inutilement.

Nous comptons sur vous pour vérifier que toutes les affaires de votre enfant se trouvent bien dans son sac. Il nous arrive d'oublier ou de confondre certaines choses (vêtements, biberons, boîtes, ...) merci de nous le dire et de ne pas nous en tenir rigueur.

XI. LA CONTINUE AVEC LES PARENTS

Le dialogue entre les puéricultrices et les parents est primordial. Nous ne pouvons pas consacrer un temps illimité à ces échanges car les puéricultrices doivent, tout en parlant avec les parents, continuer à veiller sur les autres enfants. Nous avons différents documents permettant un meilleur échange au sein de l'équipe et avec les parents.

Nous inscrivons dans un agenda toutes les informations données par les parents le matin ainsi que toutes les informations utiles à transmettre aux parents en fin de journée.

Un relevé journalier est établi et complété tout au long de la journée de l'enfant, les informations concernant le déroulement et les heures de repas et de sieste de l'enfant, les selles, ainsi que toutes informations utiles telles qu'un comportement particulier, la découverte de nouveautés, ...

N'hésitez pas à questionner l'équipe qui, prise par le mouvement et le bon déroulement de la journée de votre enfant, pourrait involontairement être avare de renseignements. Cette situation est parfois ressentie par les parents qui viennent au moment du coup de feu (repas, plusieurs arrivées ou départs en même temps, biberons à donner, ...). Nous vous remercions si cela vous arrive de ne pas nous en tenir rigueur.

Les contacts des familles avec la Directrice et l'assistante sociale peuvent être aussi fréquents que vous le souhaitez. Celles-ci ne disposant malheureusement pas d'un bureau sur place, vous pouvez les rencontrer de différentes manières : soit en fixant un rendez-vous avec elle à « La Lustinelle », soit en vous rendant à la crèches « Les Petits Lutins » à Bois-de-Villers rue Floris Duculot, 20. Dans ce cas, il vous est vivement conseillé de les appeler au préalable pour vous assurer de leur présence. Elles sont joignables :

- La Directrice, Madame Sabine Martin : par mail sabine.martin@cpas-profondeville.be, par téléphone 081/51.06.60 ou 0487/48.46.78 ;
- L'assistante sociale, Madame Caroline Goffin : par mail caroline.goffin@cpas-profondeville.be, par téléphone 081/43.22.53.

Nous organisons chaque année une réunion de parents. Ces moments de rencontre sont organisés de façons variées, il peut s'agir de journées portes ouvertes, de soirée conférence-débat sur un thème concernant la petite enfance, d'un goûter,

... avec toujours le même souhait, la rencontre entre parents et avec le personnel qui s'occupe quotidiennement des enfants

XII. NOTRE PROJET D'ACCUEIL.

Nous voulons profiter de notre implantation dans les locaux de l'école communale pour collaborer avec les enseignants de l'école maternelle afin de préparer, au mieux, l'entrée à l'école des enfants.

Deux semaines avant l'entrée à l'école de l'enfant, en accord avec les parents une puéricultrice accompagne les futurs écoliers, deux ou trois fois, dans une classe maternelle pour familiariser l'enfant à son futur environnement. Ils y restent le temps d'une histoire, d'une récréation, ... Cela permettra à l'enfant d'aller à la rencontre de l'école en douceur avec une personne qu'il connaît et ainsi faciliter son intégration à l'école.

Vous comprendrez que cette adaptation à l'école ne peut se faire que pour les enfants qui entrent à l'école communale de Lustin située dans les mêmes locaux que « La Lustinelle ».

Fait à Lustin le 16 mars 2010, mis à jour le 04 juillet 2013, le 15/04/2018 et le 07/07/2020
Approuvé par l'ONE en date du 27/04/2018